

Projet de délibération du 4 octobre 2023 de Mmes et MM. Alain de Kalbermatten, Yasmine Menétrey, Leyma Milena Wisard Prado, Dorothée Marthaler Ghidoni, Aurélien Borgeaud, Fabienne Beaud, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden, Luc Zimmermann, Luc Barthassat, Roger Gaberell, Joëlle Bertossa, Anne Carron, Oana Cotoi et Yves Herren: «Pour la création de centrales de mobilité universelle en Ville de Genève».

(renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 31 octobre 2023)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Locali est une étude réalisée en 2023 sur mandat du Canton de Genève pour analyser l'intérêt de la population, le potentiel en termes de réduction d'émission de carbone, de création d'emploi, et de prix concernant des abonnements dans le domaine de la mobilité, notamment.

Les véhicules individuels comptent pour 82% du budget dédié à la mobilité. Ce budget s'élève à 276 francs par mois par personne, ou 607 francs par mois par ménage, et est généralement largement sous-estimé par la population puisque constitué de coûts dispersés: garage, stationnement, vignette, assurance, leasing, essence, etc.

La consommation et les impacts liés à la mobilité qui sont adressés par *Locali* représentent environ 1,2 tonne en équivalence de CO₂ par an et par Genevois·et Genevoise, et est quasi exclusivement (90%) imputable à l'utilisation de véhicules motorisés individuels – soit essentiellement la voiture.

L'intention de *Locali* est de proposer à l'ensemble de la population genevoise et dans chaque quartier une offre coordonnée et personnalisable d'abonnements à des biens et services de proximité permettant de contribuer de manière significative à la réduction de son empreinte écologique. Dans le domaine de la mobilité, il s'agit de proposer une centrale de mobilité, proposant l'accès à un coworking (pour les déplacements que l'on n'a plus à faire), aux transports publics (TPG, CFF) et à une flotte de véhicules électriques partagés (voitures, vélos). Cela afin de se déplacer moins, mieux et à un moindre coût.

Dans le prolongement de cette étude et de ses résultats prometteurs, il nous semble important que la Ville de Genève soit pionnière pour passer de l'analyse des enjeux à la mise en place d'un projet pilote en matière de centrale de mobilité. Grâce à une centrale de mobilité, les Genevoises et les Genevois pourront avoir accès:

- à des voitures, scooters, vélos, vélos-cargos, petits véhicules pour personnes à mobilité réduite (tacatacas) et minibus;
- aux transports publics (abonnement CFF et abonnement TPG);
- à un espace de coworking.

Cette centrale de mobilité devra respecter des critères d'économie locale (tant en termes d'emploi que de politique d'achat), de mobilité douce et d'électrification de la flotte.

Considérant:

- la résolution R-242 sur l'urgence climatique votée en mai 2019 par le Conseil municipal;
- la votation populaire sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) du 5 juin 2016, que le peuple genevois a plébiscitée à près de 68% et qui vise notamment à renforcer la mobilité douce au centre-ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120 000 francs pour piloter la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un cahier des charges relatif à un dimensionnement et une localisation de concessions pertinentes pour les centrales de mobilité en ville de Genève, ainsi que pour la création et la gestion d'un appel d'offres de type concession.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 000 francs.

Art. 3. – Il est demandé au Conseil administratif de réaliser un règlement de concession et un rapport relatif.